



Décision CODEP-CLG-2017-034523
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2017
portant nomination et cessation de fonction à l’Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2017, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jean-Luc LACHAUME, directeur général adjoint, appelé à d’autres fonctions.

Article 2

À compter du 1^{er} septembre 2017, Madame Anne-Cécile RIGAIL est nommée directrice générale adjointe. À la même date, il est mis fin à ses fonctions de directrice de la direction des centrales nucléaires.

Article 3

À compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur Rémy CATTEAU est nommé directeur de la direction des centrales nucléaires. À la même date, il est mis fin à ses fonctions de directeur de la direction des équipements sous pression.

Article 4

À compter du 1^{er} septembre 2017, Monsieur Simon LIU est nommé directeur de la direction des équipements sous pression.

Article 5

1° À compter du 1^{er} septembre 2017, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Paul BOUGON, chef de la division de Bordeaux, appelé à d'autres fonctions.

2° À compter du 1^{er} septembre 2017, Madame Hermine DURAND est nommée cheffe de la division de Bordeaux.

Article 6

À compter du 1^{er} septembre 2017, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guillaume BOUYT, directeur auprès du directeur général, appelé à d'autres fonctions.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 août 2017.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET